



Changement du double nom pour un seul

Par **Lilipuce76600**, le **10/02/2016** à **19:45**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment retirer le nom de la mère à mes enfants. En effet, mes enfants portent mon nom suivi de celui de leur père mais mon compagnon est algérien et apparemment, si les enfants ne portent pas que son nom, ils ne pourront pas toucher leur héritage. Pourriez vous me conseiller si il est possible comment leur retirer mon nom pour qu'ils n'aient que celui de leur père et qu'ils puissent prétendre à l'héritage de celui ci ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **10/02/2016** à **20:09**

bonjour,

vous ne pouvez changer le nom de famille de vos enfants que pour un motif légitime (nom ridicule, nom en voie d'extinction).

donc je ne pense pas que cela soit possible dans votre cas puisque cela concerne la loi algérienne.

mais êtes-vous de ce que vous écrivez concernant le droit algérien des successions.

salutations

Par **Lilipuce76600**, le **11/02/2016** à **11:31**

Merci pour votre réponse concernant votre question non je ne suis pas sur pour la succession c'est ce que ma belle famille m'as dis après est ce vrai? Je n'en suis pas sûre.
Mais merci quand même

Par **Maman0082**, le **10/05/2019** à **15:45**

Bonjour,
je vous invite à signer cette pétition qui est en rapport avec le changement de nom des enfants.

<http://chnng.it/NPz2gfWxyQ>

Merci !